

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003822

Rapport n°8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière financière

FIN.17.08.D6 du 18 juillet 2017 - Création d'une régie de recettes prolongée liée à la gestion et à l'animation du Centre d'Affaires des Auxons au Signal

FIN.17.08.D8 du 21 juillet 2017 - Création d'une régie de recettes liée à la gestion du FABLAB - Modification n°1 : abrogation du compte DFT

FIN.17.08.D7 du 28 août 2017 – Création d'une régie de recettes liée à la gestion et à l'animation d'un lieu destiné aux industries créatives et culturelles

Cotisation à ARADEL pour 1 100 € le 30 juin 2017. (Association loi 1901, ARADEL a été créée en 1986 à la demande des développeurs économiques locaux pour répondre aux évolutions du métier, favoriser les échanges d'expériences et la professionnalisation)

- 1) *NEOLIA : Réaménagement de 5 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

NEOLIA a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de 5 prêts listés ci-dessous, initialement garantis par la CAGB. La date d'effet du réaménagement a été fixée au 1^{er} mars 2017. L'impact essentiel de ce réaménagement de dette est une baisse des taux d'intérêts payés par Néolia (baisse de la marge sur Livret A). 3 avenants ont été signés selon les nouvelles conditions financières récapitulées ci-après.

Avenant n° 62568

Ligne du prêt initiale	Ligne du prêt réaménagée	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1102571 (25HAB)	1295142	Livret A + 0,80	Livret A + 0,60	15 %

Avenant n° 62560

Ligne du prêt initiale	Ligne du prêt réaménagée	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1193713 (113/3HAB)	1295196	Livret A + 0,68	Livret A + 0,60	50 %

Avenant n° 62552

Ligne du prêt initiale	Ligne du prêt réaménagée	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1121204 (40/2HAB)	1295168	Livret A + 1,13	Livret A + 0,95	15 %
1121210 (40/1HAB)	1295169	Livret A + 1,13	Livret A + 1,00	15 %
1140381 (55HAB)	1295172	Livret A + 1,13	Livret A + 0,95	50

2) **GRAND BESANCON HABITAT : Réaménagement de 4 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

GRAND BESANCON HABITAT a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de plusieurs prêts listés ci-dessous, initialement garantis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La date d'effet du réaménagement a été fixée au 01/06/2017. Cette opération de réaménagement comprend trois parties :

- un reprofilage avec une baisse commerciale pour certains prêts,
- une baisse de marge commerciale,
- une remise d'intérêts liée aux opérations de démolition. Celle-ci consiste en une baisse de marge sur une partie de l'encours indexé sur le taux du Livret A associée à une remise partielle des intérêts courus non échus afférents à l'encours concerné (arrêtés à la date de valeur du réaménagement soit le 01/06/2017).

Toutes les lignes de prêt réaménagées ne nécessitent pas de réitérer la garantie de la CAGB et notamment celles concernant la remise d'intérêts liée aux opérations de démolition et la baisse de marge commerciale. Le capital restant dû de ces prêts est inchangé. Deux avenants ont donc été signés pour ces opérations selon les nouvelles conditions financières récapitulées ci-après.

Avenant n° 65347

Ligne du prêt initiale	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1121526 (36/4HAB)	IPC + 1,52	IPC + 1,25	50 %

Avenant n° 65404

Ligne du prêt initiale	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1044480 (4/2HAB)	Livret A + 0,70	Livret A + 0,60	100 %
1084101 (15/1HAB)	Livret A + 1,00	Livret A + 0,60	50 %
1084106 (15/2HAB)	Livret A + 1,00	Livret A + 0,60	50 %

II. En matière de marchés publics

Fourniture et pose d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) de lignes urbaines. Lot n°2 : fourniture et pose de dièdres d'informations voyageurs

Titulaires : SEIPRA SCORE – 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Date de notification : 14/06/2017

Montant : Sans mini ni maxi

Enquête sur le déplacement des ménages sur le territoire du SCOT du Grand Besançon

Titulaires : ALYCÉS SOFRECO SARL – 69003 LYON

Date de notification : 24/07/2017

Montant : 257 530 € HT

Réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Temis. Lot n°2 : marché de prestations similaires relatif à la réalisation de VRD, travaux d'aménagements urbains de la place Leclerc au pont de la Gibelotte

Titulaire : GROUPEMENT BONNEFOY EUROVIA AFC SBM TP – 25660 SAONE

Date de notification : 30/07/2017

Montant : 499 958,15 € HT

Accord-cadre d'insertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emplois du Grand Besançon pour l'entretien des espaces verts

Titulaire : ADDSEA SERVICE INSERTION – 25000 BESANCON
CHANTIERS DEPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION – 25770 FRANCOIS
COMITE DE QUARTIER ROSEMONT SAINT FERJEUX – 25000 BESANCON
JAVEL JULIENNE – 25220 CHALEZEULE

Date de notification : 01/06/2017

Montant : Mini : 20 000 € HT – Maxi 80 000 € HT (reconductible deux fois un an)

Mission d'assistance et de conseil juridiques et de représentation en justice. Lot n°1 : droit public général

Titulaires : CABINET PARME AVOCATS – 75000 PARIS
CABINET LANDOT – 75000 PARIS
CABINET CLAISSE ET ASSOCIES – 75000 PARIS
CABINET SARTORIO – LONQUEUE – SAGALOVITSCH ET ASSOCIES – 75000 PARIS

Date de notification : 14/06/2017

Montant : Maxi 240 000 € HT (sur 4 ans)

Mission d'assistance et de conseil juridiques et de représentation en justice. Lot n°2 : droit des contrats publics

Titulaires : CABINET PARME AVOCATS – 75000 PARIS
CABINET BOSQUET – BOIZARD – MOUNIER – 69000 LYON
CABINET SARTORIO – LONQUEUE – SAGALOVITSCH ET ASSOCIES – 75000 PARIS
CABINET DUFAY – SUISSA – CORNELOUP (DSC) – 25000 BESANCON

Date de notification : 14/06/2017

Montant : Maxi 240 000 € HT (sur 4 ans)

Mission d'assistance et de conseil juridiques et de représentation en justice. Lot n°3 : droit de la planification et de l'urbanisme

Titulaires : CABINET LAZARE – 75000 PARIS
CABINET SARTORIO – LONQUEUE - SAGALOVITSCH ET ASSOCIES – 75000 PARIS
CABINET DS AVOCATS – 75000 PARIS
CABINET PARME AVOCATS – 75000 PARIS

Date de notification : 14/06/2017

Montant : Maxi 290 000 € HT (sur 4 ans)

Mission d'assistance et de conseil juridiques et de représentation en justice. Lot n°4 : droit privé

Titulaires : CABINET SEBAN ET ASSOCIES – 75000 PARIS
GROUPEMENT AD2P REPRESENTE PAR ME LAFAY – 75000 PARIS
CABINET PETIT – 69000 LYON
CABINET DUFAY – SUISSA – CORNELOUP (DSC) – 25000 BESANCON

Date de notification : 14/06/2017

Montant : Maxi 200 000 € HT (sur 4 ans)

III. En matière domaniale et foncière

- Tableau recensant les différentes conventions dans lesquelles la CAGB est bailleur :

Preneur	Adresse du bien mis à disposition	Durée	Objet	Modalités financières
Réseau Entreprendre Franche-Comté	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 15 mai 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	34,92 m2 de bureaux et deux places de stationnement.	Loyer annuel de 4 714,20 € Ainsi que 1 152,36 € de provision de charges
SEM NUMERICA	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1 ^{ER} juin 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	15,09 m2 de bureaux et deux places de stationnement.	Loyer annuel de 2 037,15 € Ainsi que 497,97 € de provision de charges

Preneur	Adresse du bien mis à disposition	Durée	Objet	Modalités financières
MC ROBOTICS	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1 ^{ER} juin 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	86,31 m2 de locaux borgnes et deux places de stationnement.	Loyer annuel de 6 041,70 € Ainsi que 2 848,23 € de provision de charges
SM PSI	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1 ^{ER} juillet 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	39,69 m2 de bureaux et deux places de stationnement.	Loyer annuel de 5 358,15 € Ainsi que 1 309,77 € de provision de charges
SENSEOR	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1 ^{ER} juillet 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	16,35 m2 de bureaux et une place de stationnement.	Loyer annuel de 2 207,25 € Ainsi que 539,55 € de provision de charges
ASSOCIATION DU POLE DES MICROTECHNIQ UE	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1 ^{ER} mai 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	208,47 m2 de bureaux et 5 places de stationnement.	Loyer annuel de 28 143,45 € Ainsi que 6 879,51 € de provision de charges
SOCIETE ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1 ^{ER} mai 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	107,41 m2 de locaux borgnes et une place de stationnement.	Loyer annuel de 7 518,70 € Ainsi que 3 544,53 € de provision de charges
BRICO DEPOT	ZAC DES Marnières à Chalezeule	18 mois à compter du 13 septembre 2016	68 m2 de terrain nu.	Loyer annuel de 3000 €

- Tableau recensant les différentes conventions dans lesquelles la CAGB est locataire voire sous-locataire :

Locataire principal et bailleur pour la collectivité	Adresse	Durée	Objet	Modalités financières	Observations
SCI La TUILLERIE	Rue des Vergers à Ecole-Valentin	6 ans à compter du 1 ^{er} avril 2017	Terrain clos ainsi qu'un local d'une superficie de 120 m2	Loyer 6 985,32 € annuel ainsi que le remboursement des charges	Substitution au 1 ^{er} janvier 2017 de la CAGB au syndicat intercommunal initialement locataire

IV. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Acceptation d'un chèque de 15503,11 € correspondant à l'indemnité versée par la SMACL, assureur Dommages aux biens de la Communauté d'Agglomération de Besançon suite à l'incendie de l'aire d'accueil de la Malcombe le 25 novembre 2014.

Acceptation d'un chèque de 139,23 € de la SMACL pour le remboursement d'un trop perçu de prime du contrat Dommages aux biens au titre de l'année 2016.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Préfecture du Doubs
Reçu le 03 OCT. 2017
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président